



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

service national

Question écrite n° 2499

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur l'accroissement du nombre de demandes de dispense des obligations militaires motivées par l'existence d'un contrat de travail. Beaucoup de jeunes arrivés en fin d'études ou de formation professionnelle se voient proposer un emploi à durée indéterminée par l'employeur qui les a formés et leur départ au service national les prive de cette opportunité qu'ils ne sont pas sûrs de retrouver à leur retour. Compte tenu de la situation difficile du marché de l'emploi et de la prochaine mise en place de la professionnalisation des armées, il lui demande s'il ne serait pas souhaitable d'apporter un assouplissement des obligations d'incorporation et d'élargir les critères reconnus jusqu'à ce jour pour la délivrance des dispenses, tenant compte notamment de l'existence d'un contrat de travail à durée indéterminée.

Texte de la réponse

La réglementation en vigueur, telle que définie par le code du service national, ne permet pas de dispenser de leurs obligations militaires les jeunes gens titulaires d'un contrat de travail ou susceptibles d'être embauchés avant leur appel sous les drapeaux. Ce dispositif vise à éviter que le service national soit accompli uniquement par des personnes privées d'emploi ou en situation précaire. Il conserve donc aux dispenses un caractère exceptionnel, conformément au principe d'égalité des citoyens devant les obligations du service national. Dans le cadre de la large concertation que le ministre a menée avec les différents groupes parlementaires sur la réforme du service national, les dispositions relatives aux dispenses ont été examinées avec le souci de maintenir, pendant la période de transition, les effectifs nécessaires aux armées, sans imposer de sujétions insupportables aux appelés. Les propositions retenues à l'issue de ces échanges ont donné lieu à un projet de loi qui sera discuté au Parlement dès le mois de septembre.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2499

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er septembre 1997, page 2743

Réponse publiée le : 15 septembre 1997, page 2971